

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 12

N° 1293

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1293

présenté par  
M. Michel Raison, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 12**

Supprimer les alinéas 22 et 23.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

La loi portant engagement national pour l'environnement a, à l'alinéa 2 de son article 9, abrogé l'article L. 122-1 du code de l'urbanisme relatif aux schémas de cohérence territoriale.

Par ailleurs, le nouvel article L. 122-1-5 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction issue de la loi portant engagement national pour l'environnement, dispose que le document d'orientation et d'objectifs du SCOT « *détermine les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger. Il peut en définir la localisation ou la délimitation* ». De ce fait, la préoccupation exprimée aux actuels alinéas 22 et 23 de l'article 12 est satisfaite.

Enfin, l'article L. 122-1-5 n'exprime qu'une possibilité : il convient de ne pas aller au-delà et donc de ne pas adopter l'actuelle rédaction des alinéas 22 et 23 qui, eux, expriment une véritable obligation.